

FRAPS IREPS antenne 18 Instance Régionale d'Education Pour la Santé



La FRAPS IREPS 18 met à votre disposition un centre de documentation avec::

- Un fonds documentaire : ouvrages, revues ...
- Une **pédagothèque** d'outils pédagogiques (jeux, DVD, expositions, etc.)
- Un service de diffusion de supports d'information : brochures, affiches

Pour consulter gratuitement les documents, avoir un appui documentaire et obtenir des brochures et affiches : Contactez-nous !

Pour emprunter les documents : Abonnez-vous !

Portail documentaire régional POPS: https://fraps.centredoc.fr



Conditions d'emprunt structures		
Tarif: 35 €	Durée du prêt : 3 semaines (renouvelables) Nombre : 6 documents maximum	
Convention: convention d'emprunt établie entre la FRAPS IREPS 18 et la structure	Durée de la convention : 1 an (de date à date)	

....

<u>Ouverture</u>

9h-12h30 / 13h30-17h
• Du lundi au vendredi **sur RDV**

FRAPS IREPS antenne 18

17 allée René Ménard - 18000 Bourges

Tél: 02.48.24.38.96 https://ireps18-frapscentre.org

Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé Bureau régional: 09 place Anne de Bretagne 37000 TOURS 02 47 37 69 85 – contact@frapscentre.org – www.frapscentre.org SIRET 49282330700011 - APE/NAF 9499 Z



Convention annuelle d'emprunt

Exemplaire à conserver

Entre la FRAPS IREPS 18, situé au 17 allée René Ménard à Bourges,		
Et votre organisme :		
Il est convenu ce qui suit :		
① L'organisme peut emprunter des documents à la FRAPS IREPS 18 pour 1 an à compter de la signature de cette convention.		
2 L'emprunt sera de 6 documents, pour 3 semaines.		
 Le centre de documentation de l'IREPS 18 s'engage à : Réserver des documents demandés à l'avance Conseiller les choix et donner les informations nécessaires 		
4 L'organisme s'engage à restituer tous les documents. En cas de perte ou de détérioration, ils seront remplacés à l'identique ou à défaut, remboursés.		
S L'organisme désigne un interlocuteur responsable des emprunts : M. , Mme		
Règlement : □ Par chèque à l'ordre de la FRAPS □ Par virement bancaire / mandat (un RIB sera fourni) □ En espèces		
Date, signature et cachet : FRAPS IREPS Antenne 18 17 allée René Ménard 18000 Bourges Tél: 02 48 24 38 96		

antenne18@frapscentre.org

Convention annuelle d'emprunt

Entre la FRAPS II	REPS 18, situé au 17 allée René Mér	nard à Bourges,
Et l'organisme : Adresse: CP-Ville: Tél:	///	
Représenté par:		
Il est convenu ce	qui suit :	
	peut emprunter des documents la Fignature de cette convention.	RAPS IREPS 18 pour 1 an à
2 L'emprunt se	ra de 6 documents, pour 3 semaines.	
- Réserv	documentation de l'IREPS 18 s'engage rer des documents demandés à l'avance ller les choix et donner les information	e
	s'engage à restituer tous les document eront remplacés à l'identique ou à défa	•
M. , Mn Fonctio	e désigne un interlocuteur responsa nen: n:ligatoire) :	·············
Règlement : Date, signature Fait le/	□ Par chèque à l'ordre de la FRAF □ Par virement bancaire / manda □ En espèces et cachet :	PS .

